

## Sommaire

SOMMAIRE	Aller à	Décocher la case pour masquer la feuille s'il n'y a aucune information à porter à la connaissance du lecteur
1. A. Balance générale des comptes		
1. B. Données comptables		
2. Bilan d'ensemble Art. 421-1		
3. Compte de résultat d'ensemble Art. 422-2		
4. Annexe aux comptes d'ensemble		
4. 1. Règles et méthodes comptables		
4. 1. 1. Principes généraux Art. 431-1		
4. 1. 2. Référentiel comptable Art. 432-1		
4. 1. 3. Méthodes comptables Art. 433-1		
4. 1. 4. Périmètre comptable Art. 434-1		
Critères retenus pour définir le périmètre des comptes d'ensemble		
Tableau des entités intégrées dans les comptes d'ensemble		
Liste des entités exclues des comptes d'ensemble		
Variation de périmètre		
4. 1. 5. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat		
État sur l'actif immobilisé (art. 435-1)		<input checked="" type="checkbox"/>
Méthodes utilisées pour la détermination des écarts d'acquisition et leurs modalités de dépréciation, d'amortissement ou de reprise (art. 435-2)		<input checked="" type="checkbox"/>
Méthode de réévaluation utilisée, écart dégagé, incidence sur les écarts d'évaluation et d'acquisition et sur les dotations aux amortissements et aux dépréciations relatives aux biens évalués en cas de réévaluation des immobilisations corporelles et financières de toutes les entités intégrées (art. 435-3)		<input checked="" type="checkbox"/>

## Sommaire

Détail du poste de titres de participation (art. 435-4)		<input checked="" type="checkbox"/>
Liste des prêts octroyés à des personnes morales ou physiques non incluses dans les comptes d'ensemble (art. 435-5)		<input checked="" type="checkbox"/>
Principales composantes des stocks (art. 435-6)		<input checked="" type="checkbox"/>
État des créances (art. 435-7)		<input checked="" type="checkbox"/>
État des provisions (art. 435-8)		<input checked="" type="checkbox"/>
Informations sur les provisions constatées dans l'exercice au titre de pensions, de compléments de retraite ou de prévoyance, d'indemnités ou d'allocation en raison de départ à la retraite ou d'avantages similaires (art.435-9)		<input checked="" type="checkbox"/>
État des passifs éventuels (art. 435-10)		<input checked="" type="checkbox"/>
État des dettes à moins d'un an (art. 435-11)		<input checked="" type="checkbox"/>
États des emprunts souscrits (art. 435-12)		<input checked="" type="checkbox"/>
Calcul du montant de la diminution de la première fraction de l'aide publique (art. 435-13)		<input checked="" type="checkbox"/>
Modalités de comptabilisation retenues pour les dons et les cotisations (art. 435-14)		<input checked="" type="checkbox"/>
État des contributions financières octroyées par des partis politiques hors périmètre des comptes d'ensemble (art. 435-15)		<input checked="" type="checkbox"/>
État des prestations de services facturées aux candidats (art. 435-16)		<input checked="" type="checkbox"/>
État des contributions et des prises en charge de frais de campagnes électorales (art. 435-17)		<input checked="" type="checkbox"/>
État des contributions octroyées à des partis politiques hors périmètre des comptes d'ensemble (art. 435-18)		<input checked="" type="checkbox"/>
État des contributions octroyées à des organisations territoriales ou spécialisées du parti hors périmètre des comptes (art. 435-19)		<input checked="" type="checkbox"/>
État des contributions octroyées à d'autres organismes hors périmètre des comptes (art. 435-20)		<input checked="" type="checkbox"/>
Estimation globale des concours en nature dont les entités intégrés ont bénéficié de la part de personnes physiques ou d'autres partis ou groupements politiques (art. 435-21)		<input checked="" type="checkbox"/>
4. 1. 6. Autres informations		
Effectifs moyens globaux par catégorie de toutes les entités intégrées (art. 436-1)		<input checked="" type="checkbox"/>

## Sommaire

Montant des engagements financiers suivants (art. 436-2)		☑
Redevances restant à payer et prix d'achat résiduel des biens pris en location-financement pour les contrats de location financement non comptabilisés à l'actif (art. 436-3)		☑
Rémunérations allouées aux dirigeants non-salariés du parti ayant un pouvoir d'administration, de direction ou de surveillance ; remboursement des frais ; avantages en nature (art. 436-4)		☑
Rémunérations ou honoraires alloués aux mandataires du parti et des ses organisations territoriales ou spécialisées (art. 436-5)		☑
Honoraires de chaque commissaire aux comptes (art. 436-6)		☑
Conditions d'octroi des prêts consentis par le parti ou par les entités intégrées (art. 436-7)		☑
Conditions d'octroi des emprunts souscrits par le parti ou par les entités intégrées (art. 436-8)		☑

ACTIF	Exercice 2018			Exercice 2017
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Ecart d'acquisition				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	91		91	91
Prêts hors périmètre				
Prêts à des partis ou groupements politiques				
Prêts aux candidats				
Prêts aux organisations territoriales ou spécialisées du parti				
Prêts à d'autres organismes				
Autres prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total I</b>	<b>91</b>		<b>91</b>	<b>91</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances clients et comptes rattachés				
Créances auprès de partis ou groupements politiques				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	9 262		9 262	8 592
Charges constatées d'avance				
<b>Total II</b>	<b>9 262</b>		<b>9 262</b>	<b>8 592</b>
<b>Actifs des entités non significatives (III)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II+III)</b>	<b>9 353</b>		<b>9 353</b>	<b>8 683</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Réserves d'ensemble		
Réserves	8 170	15 133
Réserves pour frais de campagnes électorales		
Réserves pour frais de manifestation		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 183	-7 103
Autres fonds propres		
Intérêts des tiers		
<b>Total I</b>	<b>9 353</b>	<b>8 030</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total II</b>		
<b>DETTES</b>		
<b>Emprunts</b>		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des personnes physiques à taux préférentiel		
Emprunts et dettes auprès des personnes physiques		
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		653
Dettes fiscales et sociales		
Dettes envers les candidats		
Dettes envers les organisations territoriales ou spécialisées		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>Total III</b>		<b>653</b>
<b>Passifs des entités non significatives (IV)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>9 353</b>	<b>8 683</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations des adhérents	5 550	6 256
Cotisations des élus		
Aides publiques		
Aide publique 1ère fraction		
Aide publique 2ème fraction		
Autres aides publiques		
Dons de personne physique	3 816	58 006
Dévolutions de l'excédent des comptes de campagne		
Dévolutions de partis ou groupements politiques		
Contributions financières de partis ou groupements politiques		
Prestations de services (manifestations et colloques)		
Prestations de services aux candidats		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	660	
Ventes de marchandises, production vendue (biens et services), production stockée et production immobilisée		2 756
Produits des entités non significatives		
Autres produits	1	1
<b>Total I</b>	<b>10 027</b>	<b>67 019</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Contributions aux candidats		
Contributions versées aux candidats		200
Prises en charge de dépenses électorales		58 314
Autres contributions à des entités hors périmètre		
Contributions à des partis ou groupement politiques		
Contributions à des organisations territoriales ou spécialisées du parti		
Contributions à d'autres organismes	400	200
Achats de marchandises et variation de stocks		
Propagande et communication		
Congrès, manifestations et universités		
Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	1 441	1 990
Autres achats et charges externes		
Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	2 276	2 778
Déplacements, missions et réceptions	1 177	1 733
Honoraires	2 520	2 400
Personnels extérieurs		
Autres achats et autres charges externes	1 030	1 890
Impôts et taxes		
Salaires et traitements		2 626
Charges sociales		859
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions		
Charges des entités non significatives		
Autres charges		1 132
<b>Total II</b>	<b>8 844</b>	<b>74 122</b>
<b>1. RESULTAT DES ACTIVITES (I - II)</b>	<b>1 183</b>	<b>-7 103</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits de participation		
Produits des autres immobilisations financières		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge fin.		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions fin.		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		
<b>3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV)</b>	<b>1 183</b>	<b>-7 103</b>

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
PE sur opérations de gestion		
PE sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges excep.		
<b>Total V</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
CE sur opérations de gestion		
CE sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions excep.		
<b>Total VI</b>		
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (VIII)		
Intérêts des tiers (IX)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>10 027</b>	<b>67 019</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + IX)</b>	<b>8 844</b>	<b>74 122</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT D'ENSEMBLE</b>	<b>1 183</b>	<b>-7 103</b>

#### 4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

*Préambule*

##### 4. 1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

*L'annexe doit comporter toute information de caractère significatif permettant aux utilisateurs des comptes d'ensemble de porter une appréciation sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans le périmètre des comptes d'ensemble.*

*La liste des informations recensées ci-après, dont l'ordre est indicatif, ne doit en aucun cas être considérée comme limitative. En revanche, celles qui ne présentent pas un caractère significatif ne sont pas à fournir.*

*Dans l'hypothèse où un événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survient entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, une information est donnée dans l'annexe.(art. 431-1).*

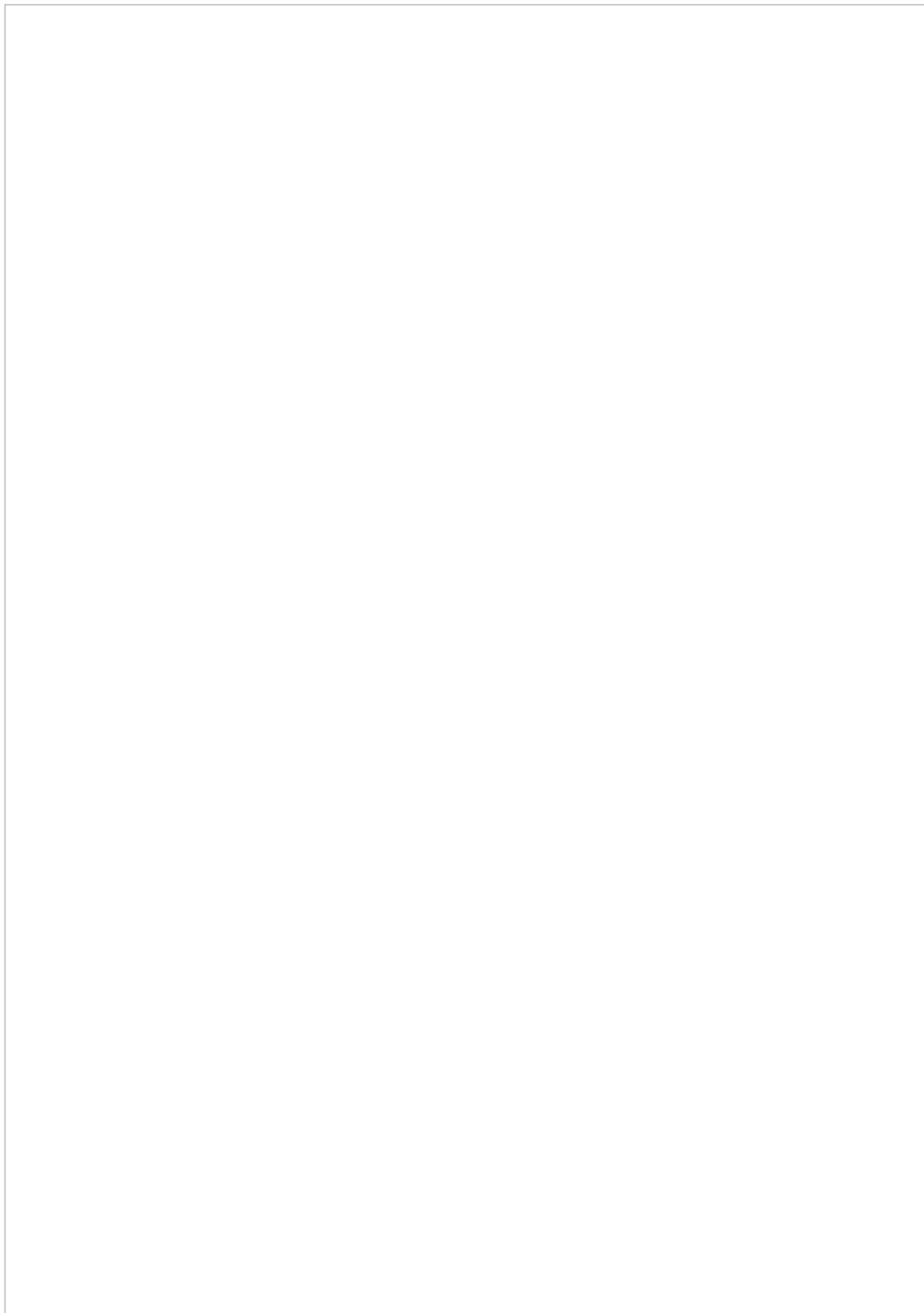
Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité ,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

##### 4. 1. 2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

**Annexe Principes et réf.**

*Le parti mentionne dans l'annexe le règlement comptable de l'Autorité des normes comptables utilisé pour l'élaboration des comptes d'ensemble (art. 432-1).*



#### 4. 1. 3. MÉTHODES COMPTABLES

*Le parti mentionne dans l'annexe les informations suivantes portant sur les méthodes comptables, d'estimation et les corrections d'erreurs : méthodes comptables et d'estimation utilisées lorsqu'il existe un choix de méthode ; indication et justification des changements de méthode comptable ou d'estimation et de leurs incidences sur le résultat d'ensemble et les fonds propres d'ensemble ; indication et justification des corrections d'erreurs et de leurs incidences sur le résultat d'ensemble et présentation des principaux postes corrigés des erreurs des exercices antérieurs (art. 433-1).*

*Le parti doit mentionner les méthodes comptables retenues en application du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général : contrats long terme ; frais d'augmentation de capital, de fusion de scission et d'apport ; frais de constitution, de transformation, de premier établissement ; frais de création de site internet ; coûts de développement ; frais d'émission d'emprunt.*

*Le parti doit mentionner les méthodes comptables ou d'estimations retenues en application du règlement 2018-03 relatif aux comptes d'ensemble des partis ou groupements politiques pour les cotisations et les contrats de location financement (IR3).*

##### **Changement de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.





**Informations significatives concernant les modifications du périmètre intervenues entre la date de clôture et la date de transmission des comptes d'ensemble à la CNCCFP (art. 434 1) :**

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for providing significant information regarding perimeter changes between the closing date and the date of transmission of consolidated accounts to the CNCCFP (Article 434 1).

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

Le parti mentionne dans l'annexe des états portant sur l'actif immobilisé qui présentent pour chaque poste d'actifs immobilisés figurant au bilan, les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations ainsi que l'analyse des principaux soldes et mouvements de l'exercice (art. 435-1).

<b>État sur l'actif immobilisé (art. 435-1)</b>				
<b>Immobilisations</b>	<b>Valeur brute à</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Valeur brute à la</b>
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>				

<b>Amortissements</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Amortissements</b>
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>				

<b>Dépréciations</b>	<b>Dépréciations</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Dépréciations</b>
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances				
<b>TOTAL</b>				

NÉANT

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

Méthodes utilisées pour la détermination des écarts d'acquisition et leurs modalités de dépréciation, d'amortissement ou de reprise (art. 435-2)

**SANS OBJET**

4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Méthode de réévaluation utilisée, écart dégagé, incidence sur les écarts d'évaluation et d'acquisition et sur les dotations aux amortissements et aux dépréciations relatives aux biens évalués en cas de réévaluation des immobilisations corporelles et financières de toutes les entités intégrées (art. 435-3)

SANS OBJET

4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Détail du poste de titres de participation (art. 435-4)

Nom de l'entité non intégrée	Adresse	Fraction de capital détenu directement ou indirectement	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette comptable des titres détenus

NÉANT

## 4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Liste des prêts octroyés à des personnes morales ou physiques non incluses dans les comptes d'ensemble (pour les prêts octroyés à des personnes morales, les montants sont ventilés par emprunteur et le nom de l'emprunteur est exigé) (art. 435-5)

Prêts à des personnes (hors périmètre)	Capital initial	Capital remboursé	Capital restant dû	Intérêts courus non échus	Nom de l'emprunteur
Prêt à des partis ou groupements politiques 1					
Prêt à des partis ou groupements politiques 2					
Prêt à des partis ou groupements politiques N					
Prêts aux candidats 1					
Prêts aux candidats 2					
Prêts aux candidats N					
Prêts aux organisations territoriales ou spécialisées du parti 1			NÉANT		
Prêts aux organisations territoriales ou spécialisées du parti 2					
Prêts aux organisations territoriales ou spécialisées du parti N					
Prêts à d'autres organismes 1					
Prêts à d'autres organismes 2					
Prêts à d'autres organismes N					
Autres prêts 1					
Autres prêts 2					
Autres prêts N					
TOTAL					



**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN  
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT****État des créances (art. 435-7)**

<b>Créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Échéances à moins</b>	<b>Échéances à plus d'un</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts hors périmètre			
Autres créances de l'actif immobilisé			
Créances clients et comptes rattachés			
Créances auprès de partis ou groupements			
Autres créances de l'actif circulant			
Charges constatées d'avance			
TOTAL			

**NÉANT**

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN  
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT****État des provisions (art. 435-8)**

<b>Provisions</b>	<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Montant à clôture</b>
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL				

**NÉANT**

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN  
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

**Informations sur les provisions constatées dans l'exercice au titre de pensions, de compléments de retraite ou de prévoyance, d'indemnités ou d'allocation en raison de départ à la retraite ou d'avantages similaires (art.435-9)**

*Le parti mentionne :*

- que les engagements sont évalués en application de la recommandation ANC n°2013-02 ;
- la méthode retenue et, le cas échéant, description des modalités simplifiées d'évaluation ;
- la méthode comptable utilisée, le cas échéant, pour la comptabilisation des écarts actuariels ;
- la description générale des types de régime ; ce descriptif distingue, par exemple, les régimes de retraite, les indemnités de départ à la retraite, les régimes de couverture médicale post emploi ;
- le cas échéant, le descriptif de la composition des actifs du régime ou droits à remboursement ;
- la valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles à la date de clôture et de leur base de détermination (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, le cas échéant taux de rendement des actifs du régime et/ou des droits à remboursement, taux d'évolution des coûts médicaux ...) ;
- le rapprochement à l'ouverture et à la clôture de l'exercice entre les montants comptabilisés à l'actif et au passif et la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, en faisant ressortir :
  - ☒ les écarts actuariels non comptabilisés ;
  - ☒ les coûts des services passés non comptabilisés au bilan ;
  - ☒ le montant des actifs du régime et l'effet de leur plafonnement ;
- la description des principaux événements de l'exercice (modification, réduction ou liquidation de régime, ...) et de leurs impacts sur le bilan et le compte de résultat (art. 435-9).

**SANS OBJET**

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN  
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

État des passifs éventuels (art. 435-10)

**SANS OBJET**

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN  
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT****État des dettes à moins d'un an (art. 435-11)**

<b>Dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Échéance à moins d'un an</b>	<b>Échéances à plus d'un an et moins de cinq ans</b>	<b>Échéances à plus de cinq ans</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes auprès de personnes physiques à taux préférentiel				
Autres emprunts et dettes auprès de personnes physiques				
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes envers les candidats				
Dettes envers les organisations territoriales ou spécialisées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL				

**NÉANT**

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN  
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

États des emprunts souscrits (Pour les emprunts souscrits auprès d'établissements de crédit et de partis ou groupements politiques, les montants sont ventilés par prêteur et le nom du prêteur est exigé) (art. 435-12)

Emprunts	Capital initial	Capital remboursé au cours de l'exercice	Capital restant dû	Intérêts courus non échus	Nom du prêteur
Emprunt auprès d'établissement de crédit 1					
Emprunt auprès d'établissement de crédit 2					
Emprunt auprès d'établissement de crédit N					
Emprunts auprès de personnes physiques à taux préférentiel 1					
Emprunts auprès de personnes physiques à taux préférentiel 2					
Emprunts auprès de personnes physiques à taux préférentiel N					
Autres emprunts auprès de personnes physiques 1		<b>NÉANT</b>			
Autres emprunts auprès de personnes physiques 2					
Autres emprunts auprès de personnes physiques N					
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques 1					
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques 2					
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques N					
<b>TOTAL</b>					

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN  
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

Calcul du montant de la diminution de la première fraction de l'aide publique (art. 435-13)

Nombre de voix prises en compte	Nombre de candidat femmes	Nombre de candidats hommes	Montant de la modulation pour non-respect de la parité	1 e fraction de l'aide publique

**NÉANT**

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN  
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

**Modalités de comptabilisation retenues pour les dons et les cotisations (art. 435-14)** *Les cotisations des adhérents ou des élus sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif. Toutefois, si le parti ou une entité intégrée peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel est le fait générateur de la reconnaissance du produit.*

<b>Nature du versement</b>	<b>Modalités de comptabilisation</b>
Dons de personnes physiques	Comptabilisation lors de l'encaissement
Cotisations d'adhérents	Comptabilisation lors de l'encaissement
Cotisations des élus	Néant



**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN  
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

**État des prestations de services facturées aux candidats (art. 435-16)** *(Ventilées par catégorie d'élection, type de candidat  
(tenu ou non de déposer un compte de campagne))*

<b>Prestations de services aux candidats</b>	<b>Montant des prestations</b>
Elections municipales	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Elections départementales	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Elections régionales	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Elections territoriales	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Elections législatives	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Elections sénatoriales	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Elections européennes	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Election présidentielle	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
TOTAL	

SANS OBJET

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN  
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

État des contributions et des prises en charge de frais de campagnes électorales (art. 435-17) (Ventilées par catégorie d'élection, type de candidat (tenu ou non de déposer un compte de campagne) et par poste de charges.)

Frais de campagnes électorales pris en charge		Montant des frais
<b>Elections municipales</b>		
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne		
Contributions aux candidats		
Prise en charge de dépenses électorales		
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne		
Contributions aux candidats		
Prise en charge de dépenses électorales		
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
<b>Elections départementales</b>		
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne		
Contributions aux candidats		
Prise en charge de dépenses électorales		
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne		
Contributions aux candidats		
Prise en charge de dépenses électorales		
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
<b>Elections régionales</b>		
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne		

Frais de campagne 435-17

	Contributions aux candidats	
	Prise en charge de dépenses électorales	
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne		
Contributions aux candidats		
Prise en charge de dépenses électorales		
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
<b>Elections territoriales</b>		
	Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
	Contributions aux candidats	
	Prise en charge de dépenses électorales	
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
	Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
	Contributions aux candidats	
	Prise en charge de dépenses électorales	
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
<b>Elections législatives</b>		
	Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
	Contributions aux candidats	
	Prise en charge de dépenses électorales	
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	

Frais de campagne 435-17

	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne		
Contributions aux candidats		
Prise en charge de dépenses électorales		
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
Elections sénatoriales		
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne		
Contributions aux candidats		
Prise en charge de dépenses électorales		
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne		
Contributions aux candidats		
Prise en charge de dépenses électorales		
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
Elections européennes		
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne		
Contributions aux candidats		
Prise en charge de dépenses électorales		
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne		
Contributions aux candidats		
Prise en charge de dépenses électorales		
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	

NEANT

Frais de campagne 435-17

	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
<b>Élection présidentielle</b>		
	Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
	Contributions aux candidats	
	Prise en charge de dépenses électorales	
	Achats de marchandises et variation de stocks	
	Congrès, manifestation et université	
	Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	
	Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	
	Déplacements, missions et réceptions	
	Honoraires	
	Personnels extérieurs	
	Autres achats et charges externes	
	Impôts et taxes	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
<b>TOTAL</b>		

NEANT







**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN  
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

Estimation globale des concours en nature dont les entités intégrés ont bénéficié de la part de personnes physiques ou d'autres partis ou groupements politiques (art. 435-21)

NÉANT

**4. 1. 6. AUTRES INFORMATIONS**





## 4. 1. 6. AUTRES INFORMATIONS

## Montant des engagements financiers suivants (art. 436-2)

Engagements financiers	Montant
Avals, cautionnements et garanties	
Créances cédées non échues	
Engagements non comptabilisé au bilan des comptes d'ensemble	

NÉANT

**4. 1. 6. AUTRES INFORMATIONS**

**Redevances restant à payer et prix d'achat résiduel des biens pris en location-financement pour les contrats de location financement non comptabilisés à l'actif (art. 436-3)**

<b>Redevances et prix d'achat</b>	<b>Montant</b>
Redevances restant à payer des biens mobiliers	
Redevances restant à payer des biens immobiliers	
Prix d'achat résiduel des biens pris en location portant sur des biens mobiliers	
Prix d'achat résiduel des biens pris en location portant sur des biens immobiliers	

**SANS OBJET**





**4. 1. 6. AUTRES INFORMATIONS****Honoraires de chaque commissaire aux comptes (art. 436-6)**

<b>Nature de la mission</b>	<b>Montant (1er CAC)</b>	<b>Montant (2e CAC)</b>
Honoraires afférents à la certification des comptes	1200	1200
Honoraires afférents aux autres services	0	0
TOTAL	1200	1200



